



## **NOTE**

**DESTINATAIRES :** Aux directions des écoles primaires, secondaires et des centres

**DATE :** 4 novembre 2019

**OBJET :** **Test de qualité de l'eau potable dans les établissements**

---

### **La commission scolaire de la Capitale entreprendra les tests de qualité de l'eau potable dans tous ses établissements**

À la suite de la réception des directives du ministère de l'Éducation, et de l'Enseignement supérieur (MEES) quant à la détection du plomb dans l'eau potable, la commission scolaire de la Capitale tient à rassurer les parents de sa volonté à respecter la nouvelle norme établie par Santé Canada de 5 microgrammes/l en matière de concentration maximale acceptable de plomb dans l'eau potable. Elle procédera aux vérifications demandées afin d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les occupants de ses établissements, élèves et membres du personnel.

#### **L'échantillonnage sera effectué partout**

La commission scolaire de la Capitale élabore actuellement un plan de réalisation des tests dans toutes les écoles primaires, secondaires, centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes de même que dans les centres administratifs. Ce plan s'échelonnara sur plusieurs mois et respectera les échéances exigées par le MEES, c'est-à-dire le 23 juin 2020 pour les écoles primaires et le 1er novembre 2020 pour les autres établissements.

#### **La priorité aux écoles primaires**

Tous les établissements seront testés et si des travaux étaient requis, ils seront identifiés et amorcés avant la fin des échéances dans le respect des exigences du MEES. Le plan précisera le type de tests qui sera effectué dans chaque établissement, de même que l'ordre de priorité suivant en commençant par les écoles primaires :

1. les bâtiments construits avant 1981 ;
2. ceux construits de 1982 et 1990 ;
3. ceux construits depuis 1991.

#### **De l'affichage préventif sera installé**

De l'affichage préventif sera préparé selon les spécifications à venir du MEES. Cet affichage indiquera de faire couler l'eau avant de la consommer et sera installé à tous les abreuvoirs en attendant les résultats de la campagne de dépistage du plomb dans l'eau. Une fois les résultats connus, une affiche indiquant la conformité du point d'eau sera installée.